



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

étiquetage informatif

Question écrite n° 31225

Texte de la question

M. Bernard Accoyer demande à M. le secrétaire d'Etat à la santé et à l'action sociale de bien vouloir rendre public l'avis du conseil supérieur d'hygiène publique de France qu'il a déclaré avoir saisi sur le problème des conditions d'étiquetage des denrées alimentaires, conditions qui demeurent insatisfaisantes au regard du nombre croissant de personnes atteintes par des allergies alimentaires (4 à 6 % de la population infantine et 2 à 3,5 % de la population adulte).

Données clés

Auteur : [M. Bernard Accoyer](#)

Circonscription : Haute-Savoie (1^{re} circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31225

Rubrique : Consommation

Ministère interrogé : santé et action sociale

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 juin 1999, page 3426